République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 24 octobre 2025

Date de la convocation: 20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsleur Jean-Paul COMTE

Membres en exercice :

15

<u>Présents</u>: Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Rolland MENC, Emmanuelle MARTIN, Michèle

SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Présents: 9

Votants: 11

Représentés: Philippe GUILLEMANT par Isabelle DELAMARE, Olivier ORS

par Rolland MENC

Pour: 8

Excusés:

Contre: 3

Absents: Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX,

Raphael PIERRET

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU TE-SDE 04

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1, et L 5211-20;

Vu la délibération n°5 en date du 02 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Territoire d'Énergie – Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provences (TE-SDE04) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les statuts du syndicat inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TE-SDE04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte;
- Tenir compte des évolutions juridiques ;
- Clarifier l'accompagnement qu'il propose;
- Étendre ses compétences optionnelles.

Les modifications juridiques concernent :

1 - Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;

- 2 La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1^{er} juillet 1981 ;
- 3 La mise à Jour des références Juridiques, en lien avec l'évolution législative et règlementaire, notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres et des tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet de statuts – compétences optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz;
- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Eclairage public;
- Energies renouvelables.

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion des Certificats d'économies d'énergles CEE, (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts).

Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisations suivantes (Cf article 5-2 du projet de statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage;
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés (Télécom Éclairage public)
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes;
- Mutualisation des achats en agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordonnateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications statutaires du TE-SDE 04 telles que présentées. Le projet de rédaction des statuts est joint en annexe de la présente délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE les modifications statutaires du TE-SDE 04 telles que présentées.

Nombre de voix pour	8	Abstentions	
Nombre de voix contre	3	Ne prend pas part au vote	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme, Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

